

REGLEMENT

RAID NATURE 58

Samedi 8 et dimanche 9 Septembre 2018

Art 1 : ORGANISATION

1.1 LE RAID NATURE 58 est organisé par l'association RAID NATURE 58 – POUQUES-LES-EAUX en collaboration avec la commune de POUQUES-LES-EAUX, l'OMNISPORTS de POUQUES, NIEVRE ORIENTATION RAID DECOUVERTE, le VTT NIVERNAIS et le comité départemental de CANOË KAYAK.

RAID NATURE 58 – POUQUES-LES-EAUX est une association sportive, loi de 1901 créée le 4/11/2009.

Elle est adhérente à l'UFOLEP.

1.2 L'organisation est assurée en responsabilité civile auprès de la CA-SMACL.

1.3 Chaque candidat devra vérifier qu'il dispose d'une assurance individuelle accident le couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation.

1.4 Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant il s'engage à informer les coureurs inscrits des éventuelles modifications ou compléments de règlement, de parcours, d'épreuves et d'horaires avant le début du raid.

Les modifications éventuelles seront annoncées sur le site du raid.

1.5 Si le comité d'organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à l'annulation de la course en totalité ou partie.

Art 2 : LES EPREUVES

2.1 Les circuits sont tracés en milieu naturel. La progression se fait à pied, en canoë ou VTT ou par tout autre moyen annoncé dans le carnet de route, à l'exclusion de l'usage de tout moyen motorisé.

Les sections seront soit balisées, en suivi d'itinéraire, en road book ou en orientation.

Le parcours sera indiqué aux concurrents par le raid book et les cartes remis par l'organisation aux différents points de contrôle rencontrés au cours de la progression.

2.2 Les épreuves proposées :

- **le RAID ENDURANCE 58** par équipe de deux sur deux jours pour des concurrents sportifs et endurants, coureurs à pied à la base.

La distance est variable de 86 à 100 km en fonction des options choisies. Le temps de course moyen sur les deux jours est estimé à 10 h.

Le départ est fixé à 14h le samedi 8 septembre de Pougues-les-Eaux, gymnase des Chanternes.

- **Le RAID OXYGENE 58 - Equipe** : par équipe de deux pour les concurrents VTTistes.

La distance est variable de 58 à 72 km en fonction des options choisies. Le temps moyen de course est estimé 7h.

Le départ est fixé à 8h le dimanche 9 septembre de Pougues-les-Eaux, gymnase des Chanternes.

- **Le RAID OXYGENE 58 - Solo** : Pour les concurrents VTTistes sans équipiers.

La distance est variable de 58 à 72 km en fonction des options choisies. Le temps moyen de course est estimé 7h.

Le départ est fixé à 8h le dimanche 9 septembre de Pougues-les-Eaux, gymnase des Chanternes.

- **Un TRAIL DE NUIT** à pied en solo de 13 km.

Le départ est fixé à 21h le samedi 8 septembre de Pougues-les-Eaux, gymnase des Chanternes.

- **Le RAID DECOUVERTE** : Environ 5 km pour découvrir et s'initier à quelques disciplines du raid à allure libre, sans chrono, pour les familles, solo, accompagnants, handicapés encadrés - départ à 9h.

Le détail des épreuves composant ces courses pourra être consulté sur le site internet :

«<http://www.raidnature58.com>»

Art 3 : LES PARCOURS

3.1 Les parcours comportent un certain nombre de contrôles de passage. où les équipes doivent rester solidaires :

- Des balises obligatoires - tout contrôle de passage obligatoire non réalisé entraînera la pénalisation de l'équipe soit en terme de temps, soit en disqualification.

- Des balises optionnelles qui rapportent des bonifications en temps.

3.2 Les équipes devront impérativement respecter le code de la route, tant en vélo qu'à pied et en aucun cas causer de gêne aux autres usagers.

Des contrôles pendant la course permettront de vérifier l'application des règles de sécurité. Les équipes doivent à tout moment, sous peine de pénalisation pouvant aller jusqu'à la mise hors course, suivre les instructions données par l'organisation.

3.3 Les concurrents ne doivent emprunter les axes goudronnés que s'ils y sont autorisés par le raid book. Des contrôleurs mobiles pourront disqualifier immédiatement des concurrents en infraction sur ce point.

3.4 Les équipes doivent se conformer aux moyens de progression indiqués au raid book.

3.5 BIKE & RUN : Pas de règles concernant les changements. Il est interdit de monter à deux sur le VTT.

3.6 L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un concurrent en cas de problème de santé ou de fatigue trop important constaté par le médecin de l'organisation ou pour cause d'arrivée après l'heure limite fixée.

Art 4 : RAVITAILLEMENT - HEBERGEMENT

4.1 Le raid est couru en autonomie pendant toute l'épreuve, vêtements, matériel, eau, nourriture. L'organisation mettra à disposition un ravitaillement eau à mi course chaque jour.

4.2 Les concurrents du RAID ENDURANCE sont hébergés le samedi soir gratuitement en bivouac libre au camping de POUQUES LES EAUX. Ils sont en autonomie alimentaire le samedi soir, l'organisation n'étant pas en mesure d'assurer le repas du soir ni le petit déjeuner le dimanche matin.

4.3 Une soupe sera servie aux concurrents à l'issue de trail de nuit.

Art 5 : LES CONCURRENTS

5.1 Sur les raids ENDURANCE 58 et OXYGENE 58, les équipes sont composées de deux concurrents, hommes, dames, mixtes qui devront rester ensemble et solidaires tout au long de la course.

5.2 L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine de l'équipe. Il est destinataire des documents de course.

5.3 Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité. Il est juge de l'opportunité de prendre le départ ou de poursuivre la course.

A tout moment un participant en situation de détresse peut demander une assistance médicale ou un avis médical. Seul le médecin responsable de la manifestation est habilité à émettre un avis médical pouvant entraîner l'exclusion d'un participant.

5.4 L'âge minimum pour participer aux différentes épreuves est de 16 ans avec autorisation parentale jointe à l'inscription.

5.5 Certificat médical : Tout concurrent devra obligatoirement fournir un

certificat médical de moins d'un an prouvant son aptitude à la pratique en compétition des raids multisports de longue durée comportant des efforts d'endurance enchaînés de course à pied, VTT, canoë ainsi qu'un certificat d'aptitude à nager 50m et à s'immerger.

Les fausses déclarations ou faux certificats médicaux seront de la responsabilité du pratiquant ou du médecin prescripteur mais en aucun cas de l'organisateur.

5.6 Seules les équipes complètes seront autorisées à prendre le départ.

5.7 Toute équipe se présentant en retard sur la ligne de départ ne pourra pas prendre le départ.

Les dossards seront visibles : sur la cuisse ou à la ceinture devant, le dossard VTT étant fixé en avant du cadre.

5.8 L'abandon d'un équipier entraînera la disqualification de l'équipe et l'abandon de l'autre équipier.

5.9 Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours. Le non respect de cette règle entraînera le refus de tout nouvel engagement.

L'équipe sera mise hors course et devra rester groupée jusqu'à la prise en charge du ou des équipiers défaillants.

5.10 Sur le TRAIL DE NUIT et le Raid OXYGENE SOLO, les concurrents courent seuls.

ART 6 : INSCRIPTIONS – ANNULATIONS REMBOURSEMENTS

6.1 L'inscription des équipes se fait au moyen du bulletin d'inscription pris sur le site du raid.

6.2 Une équipe est considérée comme inscrite après encaissement du paiement de l'inscription et réception des certificats médicaux correctement complétés et avant la date limite.

6.3 **Le prix de l'inscription** par équipier est :

- raid ENDURANCE : 55 € jusqu'au 25 août

- raid OXYGENE : 40 € jusqu'au 25 août

Ces prix seront majorés de 5€ après cette date et jusqu'au 6 septembre, date limite d'inscription.

L'inscription donne droit à la participation à la course, le tee-shirt de la course, un cadeau de bienvenue, le repas d'après course et pour le raid ENDURANCE, le petit déjeuner du dimanche matin une soupe le samedi soir après le trail.

6.4 Le nombre de candidats admis sera limité en 2018 à 200, soit 100 équipes.

6.5 En cas de forfait d'une équipe, celle ci doit avertir l'organisation au plus tard un mois avant la date de l'épreuve (cachet de la poste faisant foi) pour prétendre à un remboursement total, déduction faite de 10€ pour frais de dossier.

6.6 En cas de forfait de l'équipe par blessure d'un équipier ou cas de force majeure, le remboursement de l'inscription ne sera possible que si la demande est faite au plus tard 15 jours avant l'épreuve sur production d'un certificat médical ou autre justificatif. Passé ce délai aucun remboursement ne sera accordé.

Dans tous les cas une somme de 10 € sera retenue pour frais de dossier.

6.7 Les équipes ne se présentant pas au départ pour quelque raison que ce soit ne pourront prétendre à aucun remboursement.

- Trail de nuit : 12€ à l'avance - 15€ sur place.

Une soupe sera offerte à l'arrivée du trail.

Art 7 : LE MATERIEL

7.1 Matériel obligatoire par équipier :

- 1 sac à dos.
- 1,5 litre de boisson.
- une alimentation solide suffisante.
- 1 VTT.
- 1 casque à coque rigide homologué.
- 1 nécessaire de réparation VTT.
- 1 gilet de sécurité rétro-réfléchissant conforme à la réglementation en vigueur qui devra être porté lors des portions VTT sur route.
- 1 boussole d'orientation.
- 1 frontale avec piles de rechanges pour le raid ENDURANCE et pour le TRAIL DE NUIT.

7.2 Matériel obligatoire pour l'équipe : 1 trousse de soins d'urgence comprenant au minimum un désinfectant, des pansements et une bande de contention ainsi qu'un téléphone portable où sera enregistré le N° de l'organisation.

7.3 Matériel recommandé : des gants pour le VTT, compteur de vélo, une casquette avec rabat pour le canoë ainsi que lunettes de soleil, crème solaire, tee-shirt couvrant les épaules.

7.4 Le matériel obligatoire sera contrôlé avant le départ.

7.5 Le concurrent est seul responsable de la fiabilité et de la conformité de son matériel.

7.6 Tout concurrent non en possession de l'intégralité du matériel obligatoire sera empêché de partir et occasionnera la disqualification de l'équipe.

7.7 Les concurrents transporteront eux mêmes pendant toute l'épreuve le matériel obligatoire désigné. Le casque pourra rester sur le VTT lors des portions de canoë et de courses d'orientation.

Toute progression sans le matériel obligatoire pourra faire l'objet d'une sanction.

7.8 Matériel fourni par l'organisation : canoë, pagaies, gilet de sauvetage, les cartes pour les différentes épreuves, les cartons de pointage, ou le système de pointage électronique.

Les doigts de pointage électroniques pourront être prêtés aux concurrents qui n'en possèdent pas.

A charge à ceux-ci de les rendre après la course.

Tout doigt non rendu, pour quelque motif que ce soit sera facturé 50€.

7.9 Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : gilet de sauvetage en canoë, le dossard et plaque VTT tout au long de l'épreuve ainsi que le matériel obligatoire demandé.

7.10 Matériel interdit : tout véhicule à moteur et GPS.

Art 8 : SECURITE

8.1 Le port du gilet de sauvetage est obligatoire en canoë.

8.2 Le port du sac à dos avec le gilet de sauvetage est interdit. Le sac à dos sera déposé obligatoirement dans le canoë.

8.3 Le port du casque est obligatoire en VTT. Le casque doit être attaché.

8.4 Le port du casque et du gilet fluo sont obligatoires pour les temps de course passés à VTT.

8.5 Tout concurrent témoin d'un accident devra dans la mesure de ses moyens et de ses connaissances en secourisme tenter de porter secours et signaler l'accident au premier membre de l'organisation rencontré.

La règle : A-P-S

ALERTER(L'organisation) - PROTEGER (Le blessé) - SECOURIR (Si compétent)

Art 9 : CONTROLES DE PASSAGE

9.1 Il sera remis à chaque équipe un carton de pointage à poinçonner à chaque contrôle de passage (CP) matérialisé par une balise. Celui-ci sera remis aux équipes avec une ficelle ou un élastique pour un transport facilité au poignet.

9.2 Les deux équipiers devront se présenter ensemble, à chaque balise sous peine de disqualification de l'équipe.

9.3 Le carton de pointage sera remis à l'organisation à l'arrivée.

Art 10 : PENALITES - MISE HORS COURSE DE L'EQUIPE

10.1 Liste non exhaustive :

- Toute transgression du présent règlement
- L'équipe surprise en dehors des parcours autorisés
- Non respect des consignes données par les signaleurs routiers
- Utilisation de moyens de déplacement non autorisés
- Utilisation de GPS
- Changement d'équipier pendant l'épreuve
- Non respect des consignes de sécurité : absence de casque en VTT, casque non attaché, absence du gilet de sauvetage, port du sac à dos en canoë.
- Non respect des consignes de propreté tout au long du parcours – Abandon de détritux en dehors des points prévus aux CP.
- Détérioration de biens privés, passages dans des propriétés, cultures, plantations...
- Abandon d'un équipier.
- Désolidarisation constatée de l'équipe.
- Balise obligatoire non poinçonnée : pénalité 1h.
- Balise non obligatoire manquante : pénalité de 15 minutes
- Balise poinçonnée à un mauvais emplacement sur la fiche de contrôle : pénalité 15 minutes
- Les cartons de contrôle doivent être remis en bon état de lisibilité à l'arrivée Tout carton perdu ou remis dans un état tel qu'il ne pourra être

- contrôlé d'une façon suffisamment fiable occasionnera la disqualification de l'équipe
- Si le temps de course, compte tenu des pénalités, est supérieur à 13h pour le RAID ENDURANCE 58 et à 9 heures pour le RAID OXYGENE 58, l'équipe est non classée.

Art 11 : CLASSEMENTS – CHRONOMETRAGE.

11.1 L'équipe doit se présenter complète à l'arrivée.

11.2 Le chronométrage est non-stop. Le temps chronométré est celui du franchissement de la ligne par le dernier équipier.

11.3 Le temps final n'est pas le temps au pointage de la balise d'arrivée. Il sera le temps brut de course augmenté des pénalités éventuelles et diminué des éventuels bonus.

Il ne sera validé qu'après vérification du carton de pointage.

11.4 Barrière horaire :

- Toutes les équipes ou solos arrivés après 14h au début de la section VTT score seront priés de prendre l'option courte pour rejoindre le prochain poste de contrôle.
- Toutes les équipes ou solos arrivés après 16h au début de la section VTT orientation seront priés de prendre l'option courte pour rejoindre l'arrivée.

11.5 le jury est composé de membres de l'organisation.

11.6 Toute réclamation devra être formulée au PC course dans la demie heure qui suivra l'arrivée.

11.7 Chaque course aura un classement spécifique. Les résultats définitifs seront consultables le lendemain sur le site internet de la course.

Aucun classement ne sera distribué le jour même aux concurrents.

11.8 Récompenses :

RAID ENDURANCE 58 et RAID OXYGENE 58 :

- Les trois premières équipes des trois catégories : hommes, dames, mixtes.
- Un challenge par équipes d'entreprises récompensera l'entreprise la plus représentée ou la plus performante.

RAID OXYGENE SOLO : Les premiers des catégories Homme et Dame.

La remise des récompenses des raids aura lieu dimanche vers 17h à Pougues-les-Eaux, gymnase des Chanternes.

TRAIL DE NUIT :

Les récompenses auront lieu à l'issue de de la course, le samedi à partir de 22h30 à Pougues-les-Eaux, gymnase des Chanternes.

Art 12 : DISPOSITIONS DIVERSES.

Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisation des prises de son, images et photos prises sur les lieux de course, ceci sans limitation ni dans le temps, le support, la quantité ou le mode de diffusion.

Ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toutes photos ou images vidéo prises sur chacune des étapes pour toute utilisation informative, commerciale, promotionnelle ou publicitaire dans tout type de support, y compris internet.

Tout concurrent souhaitant exercer son droit à l'image devra le faire savoir à l'organisation.

La signature de l'équipe lors du retrait des dossards vaut acceptation du présent règlement.